

ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN
Compte-rendu du conseil d'école du mardi 6 novembre 2018

1/ Secrétaire de séance : Coralie Poignard

2/Étaient présents :

- **Équipe pédagogique :**

Madame Dauchez, directrice

Mesdames Bossard, Dévarieux-Le Moing, Poignard, enseignantes

- **Les parents élus :**

Monsieur Blanchier, Madame Dellevi pour la FCPE

Mesdames Hervé, Bachari pour la PEEP

Madame Mas : parent indépendant

- **La municipalité :**

Madame Libeskind : conseillère municipale

3/ Rôle du conseil d'école

Nous sommes une école de 4 classes, par conséquent il y a au maximum 4 parents élus et 4 parents suppléants sur l'école. Cette année, il y a 5 parents élus (2 PEEP, 1 parent indépendant, 2 FCPE dont 1 suppléante).

Au conseil d'école, seuls les parents titulaires peuvent s'exprimer.

Le conseil d'école est un organe de concertation institutionnelle. Le conseil d'école valide aussi le règlement intérieur, établi selon le règlement type de l'académie.

Le conseil d'école se réunit 3 fois par an pendant 2 heures.

Le directeur d'école est le président du conseil d'école et par conséquent est le garant de l'ordre du jour.

Les parents élus représentent tous les parents de l'école et peuvent s'exprimer sur tous les points concernant les élèves et la vie de l'école. Toutes les informations transmises aux familles doivent passer par la directrice d'école.

Les compte-rendus des conseils d'école sont affichés devant l'école et sont publiés sur le site de l'école. (www.mat-moulin-st-germain.ac-versailles.fr).

Les coordonnées des parents représentants sont affichées à côté de la salle de motricité.

Ils souhaitent recevoir les adresses mail des parents d'élèves pour créer un fichier collectif et faciliter la communication, notamment pour collecter les questions avant chaque conseil d'école. Ils feront passer un papier via le cahier de correspondance pour récupérer ces coordonnées. Ils essayeront aussi de créer une adresse mail pour communiquer avec les parents.

4/ Approbation du dernier conseil d'école du 8 juin 2017.

Il est approuvé à l'unanimité.

5/ Le règlement intérieur

Le règlement intérieur est validé pour l'année 2018-2019 sans modification. Il sera diffusé aux familles avec la charte de la laïcité.

6/Budgets et fonctionnements alloués par la municipalité

- La somme de 32 euros par élève est le budget alloué par la municipalité pour l'année scolaire. Il permet de financer les fournitures, la papeterie et l'achat de jeux pédagogiques.
- Une dotation à la BCD de 52 euros par classe est attribuée pour l'achat de livres, d'albums, de documentaires pour la bibliothèque de l'école.
- 95 euros par classe pour l'achat de jeux et jouets de Noël.
- 1 photocopieur commun aux 2 écoles

- 1 car annuel par classe utilisable à la journée ou en ½ journée. Si les sorties sont sur la ville, il peut arriver que des bus supplémentaires soient acceptés.

7/ Accès des véhicules rue de l'Aurore

Les parents représentants font remarquer que des véhicules stationnent abusivement rue de l'Aurore. Monsieur Blanchier, après un appel à Monsieur le Maire, est entré en contact avec M. Petrovitch, le conseiller municipal chargé de la sécurité sur la ville qui va demander au responsable de la police municipale un passage plus régulier.

8/ Rassemblement devant l'école à 16h30

Les parents d'élèves soulèvent le problème de la fluidité de circulation aux abords de l'école à 16h30. Il est leur parfois difficile de rentrer dans l'école ou d'en sortir. Un flyer sera distribué aux parents pour rappeler l'importance de ne pas obstruer le passage.

9/ Demande de container pour le tri du papier

A la cantine, existe déjà un container pour la récupération du pain. Madame Libeskind a fait part de sa demande auprès des services concernés. Une réflexion pour planifier le circuit de ramassage et financer les bacs pour les 125 classes de Saint-Germain-en-Laye est en cours. L'équipe enseignante et les parents proposent de ne fournir qu'un seul container sur l'école et chaque classe s'organisera pour vider ses déchets papier. L'école maternelle Jean Moulin souhaiterait être une école pilote pour cette expérience.

10/ PPMS : exercice du 6 novembre 2018

L'exercice de simulation a été réalisé ce mardi 6 novembre. L'équipe pédagogique était prévenue du jour de l'exercice. Le but est de faire acquérir aux élèves des gestes réflexes. L'exercice du jour simulait l'intrusion de deux individus dans l'école. Deux protocoles sont alors envisageables : soit s'échapper ou se cacher. Etant donnée la configuration de l'école, l'option de se cacher a été choisie.

Un système de sécurisation et d'alerte intrusion par signal sonore et lumineux, relié à la Police municipale, sera installé dans les écoles dès le 26 novembre 2018.

11/ Le projet d'école et les actions du projet d'école

Le projet d'école a une validité de 5 ans. Il comporte trois axes :

- A) la maîtrise de la langue
- B) le développement de la créativité au travers des pratiques artistiques
- C) L'autonomie et amélioration de la concentration des élèves

- projet annuel et commun aux 4 classes : le corps et les émotions.

- Projet PACTE : les 4 classes de l'école y participent. Le thème est l'expression des émotions au travers de la danse et des arts visuels. Deux danseuses professionnelles collaboreront à ce projet en partenariat avec le Théâtre Alexandre Dumas

- les parents à l'école : l'accueil des parents dans l'école aura lieu pendant la période du 18 au 29 mars 2018 ; 2 parents par classe présents en ½ journée (1 parent par famille).
- soirée portes ouvertes : le mardi 15 janvier
- Projet littérature : projet reconduit depuis trois ans. Les enfants choisissent un livre parmi une sélection réalisée à partir de la liste de livres de référence de l'Education nationale. Il est demandé à l'élève de faire un retour sur l'histoire par un dessin, un texte, des images... Une trace de cette lecture est gardée dans un lutin de la bibliothèque de classe. Les familles sont invitées à mener l'activité avec leur enfant.
- La chorale : a commencé au mois d'octobre avec tous les MS et les GS de l'école. Elle a lieu le mardi matin. Les élèves de PS intégreront la chorale au mois de janvier.

- Lire et faire lire : c'est la troisième année que l'association vient lire des histoires aux élèves de grande section, par groupes de 5 élèves. Cette année, les MS y participeront. Les interventions commenceront la semaine du 12 novembre.
- A fleur de contes : est une association de conteurs et conteuses qui intervient dans l'école depuis plusieurs années. Il y a trois rendez-vous de 30 à 45 minutes par classe.
- Liaison maternelle/élémentaire : la classe de Coralie Poignard décroisonnera avec la classe de CP de Madame Damage et la classe d'Isabelle Dévarieux décroisonnera avec la classe de CP de Madame Martin.
- Décloisonnement de Noël : concerne tous les élèves de MS et GS de l'école. Il a lieu pendant le temps de sieste des élèves de PS. Les classes sont mixées afin de décorer la salle de motricité aux couleurs de Noël et préparer la fête de Noël. Les élèves de PS participeront également sur le temps de classe.
- Décloisonnement avec les maitresses de PS : le vendredi après-midi, l'enseignante des PS prend en charge les élèves de MS des classes 3 et 4 (MS/GS) pour de la phonologie.

12/ Mise en œuvre des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Les séances d'APC ont lieu de 11h40 à 12h10 les mardis et jeudis. Les consignes officielles préconisent d'orienter l'APC autour des savoirs fondamentaux (la maîtrise de la langue et les mathématiques).

Périodes 1,2,3 : bilans sur le langage, la compréhension de consignes simples, la compréhension d'histoire, la phonologie. Une aide ponctuelle sera apportée aux élèves qui auront rencontré des difficultés.

Périodes 4 et 5 : activités de langage oral pour la mise en scène de l'expression des émotions au travers d'activités de théâtre, de marionnettes, d'albums, d'images...

Prochain conseil d'école : le 12 février 2019

La Présidente de séance

La Secrétaire de séance

Christine Dauchez

Coralie Poignard